ASSEMBLÉE DE LA
POLYNÉSIE FRANÇAISE

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DE L'ASSEMBLÉE
DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE
Le 15 OCT. 2024
N° 10510

3ème Séance
de la Session Budgétaire
Jeudi 17 octobre 2024

Mme Nicole SANQUER
Représentante non-inscrite

A

Madame Minarii Chantal GALENON TAUPUA

Vice-Présidente
Ministre des solidarités, en charge de la famille, de la condition féminine, des personnes non autonomes et des relations avec les institutions

Question orale

La Polynésie Française rencontre une augmentation significative de la délinquance depuis ces dix dernières années. En effet, beaucoup de jeunes ne trouvant pas d'emploi sont exposés à la primo délinquance.

Les statistiques du Service de Probation et d'Insertion de la Pénitentiaire attestent que la majorité des jeunes condamnés récidivent une fois leurs peines effectuées devant le manque de structure d'accompagnement et d'insertion spécifique à ce public.

Le passé judiciaire des sortants de prison, leur manque de formation et d'expérience, représente un réel frein à leurs recrutements. De plus, la discrimination existe et effraie encore bon nombre de responsables d'entreprises aujourd'hui.

De ce fait, beaucoup de sortants de prison baissent très vite les bras et sombrent une fois de plus dans la délinquance dès qu'ils sont libérés. Leur état de précarité entretient leur vulnérabilité. Accéder à un emploi est une étape cruciale à toute démarche de réinsertion pour retrouver une dignité et des repères dans la société.

Toutes les forces vives de notre Fenua, les entreprises, les associations doivent apporter leurs concours pour que nous puissions, ensemble, unir nos efforts pour une meilleure cohésion sociale.

A cet effet, l'association TAMARII NUUTANIA œuvre en faveur de la prévention de la délinquance, la lutte contre la récidive, et participe à l'insertion des personnes en perte de repère comme à la réinsertion des personnes détenues dans la société par son projet agricole MAA HOTU.

Grâce au soutien de l'Etat, à travers le FDVA, elle a pu démarrer son programme d'actions et démontrer son savoir faire pour acquérir la confiance et la reconnaissance de l'Etat pour pérenniser son programme d'actions. Cependant, le soutien public du Pays est tout aussi necessaire pour répondre à la demande croissante de ce public particulier.

La récente suppression du dispositif CAE place l'association TAMARII NUTANNIA en difficulté en ce qu'elle ne peut plus faire appel à cette catégorie de contrats et ne dispose pas d'une subvention financière du Pays équivalente en compensation. Elle ne dispose pas non plus de contrat spécifique dédié à l'insertion des détenus.

Madame la ministre, pour avoir évoqué avec vous le 4 septembre dernier les difficultés que rencontre l'association, leur demande de subvention reste à ce jour compromise face au signalement de vos services et aux délais d'instruction trop long.

La perte de ce soutien financier du Pays entrainerait des conséquences graves dans la poursuite de l'action de cette association et dans le maintien de l'accréditation de l'Etat à Tamarii Nuutania. Aujourd'hui, face à la non décision du pays, tout est compromis.

Madame la Ministre, je vous sais sensible au développement d'une politique de réinsertion de nos polynésiennes et polynésiens en prise à de réelles difficultés sociales à leur sortie de prison.

Pourriez-vous me rassurer quant à l'affirmation du soutien du Pays à l'association Tamarii Nuutania tant pour la réalisation de son programme en 2024 suite à la suppression des CAE que pour l'avenir ?

Nicole SANQUER